

# **2010-UNAT-039, Maghari**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

UNAT a examiné si le commissaire général a commis une erreur en adoptant la recommandation du JAB de ne pas accepter la lettre de retrait de l'appelant et si l'appelant avait droit à une rémunération pour des dommages-intérêts moraux et matériels. Unat a fait référence à la circulaire du personnel de terrain de Jordan n ° J / 17/97, qui prévoit que le retrait des démissions ne sera normalement pas accepté à moins qu'il ne soit évident qu'un tel retrait est dans le seul intérêt de l'œuvre. Unat a noté que les preuves enregistrées ont révélé que les services de l'appelant n'étaient pas satisfaisants. Unat a jugé que l'appelant n'avait fourni aucune preuve de préjudice, de motivation inappropriée, d'irrégularité procédurale ou d'erreur de droit dans la prise de la décision de ne pas accepter sa demande de retrait de sa démission. UNAT a donc rejeté la demande de dommages-intérêts de l'appelant. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé la décision du commissaire général.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

Décision de l'UNRWA: Le demandeur a contesté la décision de rejeter le retrait de sa demande de retraite volontaire. L'UNRWA JAB a conclu que l'appel n'était pas à recevoir Ratione Materiae. Le commissaire général de l'UNRWA a adopté la recommandation de l'UNRWA JAB et a rejeté l'appel.

## **Principe(s) Juridique(s)**

Le retrait des démissions ne sera normalement pas accepté, sauf s'il est évident, qu'un tel retrait est dans le seul intérêt des travaux. Un retrait de la démission exige que le directeur de l'approbation préalable des opérations de l'UNRWA.

## **Résultat**

Appel rejeté sur le fond

## Texte Supplémentaire du Résultat

Aucun soulagement ordonné; Aucun soulagement ordonné

### Applicants/Appellants

Maghari

### Entité

OSTNU

### Numéros d'Affaires

2010-037

### Tribunal

TANU

### Lieu du Greffe

New york

### Date of Judgement

8 Avr 2011

### President Judge

Juge Adinyira

### Language of Judgment

Arabe

Anglais

### Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Procédure (première instance et TANU)

Cessation de service

## Droit Applicable

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

- Circulaire du personnel de terrain de la Jordanie J/17/97

UNRWA Règles du personnel de la région

- Disposition 109.2